



Le p'tit écho

LES GENS DU VOYAGE



Par deux fois dans le courant du mois de juin, notre stade s'est transformé, contre notre volonté, en terrain « d'accueil » des gens du voyage. Cette page est destinée à vous informer de la difficulté à gérer cette situation au niveau d'une commune.

Une première occupation illicite du stade a eu lieu début juin par des Gens du Voyage. Les différentes protections mises en place par notre équipe municipale, comme par l'équipe précédente, ont été battues en brèche : Les gens du voyage ont démonté un poteau de clôture et arraché

le grillage pour passer dans un creux du monticule de protection laissé libre par le démantèlement d'une sonde Owen analysant les rejets de l'incinérateur. Dès leur départ, les accès possibles au stade ont été obstrués par plusieurs mètres cube de terre.

Le dimanche 26 juin, profitant des champs moissonnés la veille, une seconde occupation a eu lieu en début d'après midi, l'accès se faisant cette fois-ci à travers champs et en brisant la clôture située à l'arrière du stade.

Prévenu en temps réel par des joueurs de tennis, j'ai aussitôt alerté la police et notre premier adjoint s'est rendu sur place. Celui-ci a été victime de voies de fait, extrait manu militari de son véhicule, lequel a été ensuite déplacé pour ne pas entraver cette « invasion ». La police arrivée quelques minutes plus tard n'a pu que constater qu'une trentaine de caravanes étaient déjà entrées. La loi ne leur octroyant pas le droit de les déloger, les policiers n'ont pu que noter les immatriculations.

Le lundi matin, nous avons, à la première heure, faxé une demande d'expulsion auprès des services de la préfecture et je me suis rendu l'après midi même au commissariat pour déposer une plainte au nom de la commune.

Le soir venu, nous avons découvert que devant notre refus de leur ouvrir le portail, ces personnes avaient coupé la chaîne cadenassée et crocheté la serrure pour se ménager un accès direct à la route en comblant le dos d'âne avec de la terre et en déplaçant la chicane en béton.

Le lendemain, j'ai refait un nouveau courrier à Monsieur le Préfet pour appuyer ma demande d'expulsion.

Tout au long de la semaine j'ai été en contact avec les bureaux de la police et de la préfecture pour suivre ce dossier.

Vendredi nous avons appris que l'arrêté d'expulsion était à la signature.

Lundi matin 4 juillet nous avons appris que l'arrêté était signé et qu'il allait être transmis à la police.

Ce même lundi je me suis rendu une seconde fois au commissariat pour compléter la plainte suite aux nouvelles dégradations et j'ai eu confirmation que l'arrêté d'expulsion était bien arrivé. Celui-ci a d'ailleurs été notifié sur le stade par les forces de l'ordre dans l'après midi.

A la réception de cet arrêté, les occupants ont 48 heures pour déposer un recours (Ainsi est faite la loi).

En cas de recours (souvent déposé au dernier moment ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi), l'arrêté d'expulsion est suspendu durant 72 h, période permettant au juge de statuer. Si l'expulsion est confirmée, ils ont encore 48h pour s'exécuter.

Dans le cas présent, les représentants des forces de l'ordre ont préféré, contre mon avis et malgré mon insistance, composer avec le « pasteur » responsable de ce camp en acceptant un départ volontaire le dimanche plutôt que de mobiliser les forces publiques et se trouver, en cas de recours, dans l'obligation d'attendre le début de la semaine suivante pour mettre à exécution la mise en demeure.

Comme vous le voyez, les pouvoirs d'un maire sont bien faibles dans la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain.

Nos enfants qui devaient suivre un stage sous la conduite du club de tennis n'ont pas pu profiter de ce lieu pour leur première semaine de vacances. Nous leur avons prêté la salle Robert Dubois, ce qui est mieux que rien.

Le gaspillage de l'eau bafoue l'arrêté préfectoral, mais ce sont les services de la préfecture et la police ou la gendarmerie qui sont habilités à sanctionner et non le Maire.

La consommation d'eau et d'électricité ne sera, bien sûr, pas intégralement remboursée, tout comme le coût de réparation des dégradations, mais une partie nous sera reversée par l'association « le Rocheton » qui fait la médiation et qui s'occupe totalement des frais inhérents à la mise à disposition des bennes à ordures.

Par contre, il est bien évidemment totalement faux que nous leur ayons grand ouvert le portail pour les accueillir, comme je l'ai entendu dire et, de même, comme vous pouvez vous en rendre compte, nous n'avons pas attendu une minute pour mettre en route tous les moyens légaux afin d'obtenir leur expulsion.

Bien entendu, nous allons faire tout notre possible pour créer des obstacles supplémentaires afin que ce lieu ne soit plus squatté illégalement.



Votre fidèle
Alain Viret

**MERCI A MONSIEUR MICHEL GAUTREAU
POUR LA REMISE EN PLACE DES CHICANES A
L'ENTREE DU STADE**

Travaux été 2011



Retrait du plomb :

La Société Véolia procèdera durant l'été aux travaux selon le programme suivant (à quelques jours près):

Rue de Melun : Début juillet

Rue du pavé de l'église : du 7 au 21 juillet

Place du Souvenir, Place des Victoires, Rue Thiers, rue de la Bordière: du 18 juillet au 12 août.

Impasse du Pleu, Rue Traversière : du 8 août au 31 août

Route de Voisenon, rue de Praslin : En septembre

Véolia eau 0 811 900 400. Les équipes prendront contact et RV pour accéder aux compteurs. En aucun cas elles ne rentreront dans votre propriété en votre absence ou sans votre accord.

Réfection des Voiries:

L'ensemble des voiries doit également être en réfection d'ici fin juillet. Les interventions ont commencé le 10 juillet et devraient durer une quinzaine de jours. Si vous partez en vacances, pensez à ne pas laisser votre voiture en stationnement sur la voirie.

Marquage des emplacements de stationnement :

Après cette réfection, il est prévu de revoir ou créer des emplacements de stationnements :

Rue et Impasse Sommier, rue Gertener et rue de Sivry.

Nous comptons sur votre compréhension pour ne pas laisser vos véhicules entraver la bonne marche de ces travaux.

PLU

Le registre permettant de formuler les observations sur le PLU est à la disposition du public, en Mairie, aux heures d'ouverture



La collecte en porte à porte des encombrants

Un encombrant est un déchet ménager solide qui, de par sa taille (+ de 30 cm) / son volume / son poids, ne peut pas être collecté avec les ordures ménagères. Il doit être manipulable par deux personnes au maximum (les éboueurs sont deux pour les collecter).

Liste des déchets collectés dans la collecte des encombrants en porte à porte:

- Les meubles,
- Les déchets issus de travaux (**hors gravats**): ballons d'eau chaude, évier, radiateurs, portes, fenêtres...
- Les déchets encombrants divers: landaus, jouets de grande taille...
- Les grands cartons **pliés et sans rien de dans** sont tolérés,
- Le gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur...
- Le gros électroménager hors froid : fou, lave linge, lave vaisselle...
- Les écrans : téléviseurs, moniteurs...



A ne pas mettre aux encombrants:

- Les déchets suivants ne doivent en aucun cas être mis à la collecte des encombrants.
- Ordures ménagères, petits objets → *à mettre dans la poubelle des ordures ménagères.*
- Grands cartons non pliés, remplis d'objets, de polystyrène, de films plastiques → *à mettre dans la poubelle des ordures ménagères ou à amener à la déchèterie.*
- Branchages → *à amener à la déchèterie.*
- Déchets toxiques, pots de peinture, batteries, piles néons et ampoules → *à amener à la déchèterie.*
- Pneus → *à amener à la déchèterie.*
- Huile de vidange → *à amener à la déchèterie.*
- Gravats → *à amener à la déchèterie.*
- Métaux → *à amener à la déchèterie.*
- Les petits appareils : sèche cheveux, grille pain... → *utiliser le 1 pour 1 : à l'achat d'un nouvel appareil, le magasin reprend l'ancien / déchèterie.*

Le non respect des consignes ci dessus pose rapidement de nombreux problèmes de propreté sur la voie publique. Merci d'apporter directement à la déchèterie les déchets non collectés par le prestataire.

Le service technique municipal a d'autres missions que celle qui consiste à ramasser les dépôts sauvages

A compter du **21 juillet 2011** la collecte de **vos déchets ménagers** sera effectuée par la société Derichebourg. Les jours de collecte ne changent pas, sauf pour les encombrants qui seront désormais collectés trois fois par an.

Ordures ménagères résiduelles (bac noir)	Emballages (bac à couvercle jaune)	Déchets verts (bac à couvercle marron)	Encombrants
Mardi et Vendredi	Jeudi	Lundi (du 15 mars au 15 décembre)	Le dernier vendredi des mois de février, mai et septembre

Prochaine collecte des encombrants : le 30 septembre
Pensez à respecter les consignes ci-dessus.

Carnet de voyage de l'association « Atouts Langues »

Comme chaque année, l'association Atouts Langues a offert à ses adhérents et à tous les Maincéens l'opportunité de se rendre en famille pour un week-end en Angleterre.

Nous proposons chaque année ce séjour à Londres, pour permettre aux petits et aux grands de partager un moment convivial à la découverte d'un pays et d'une culture anglophone.

Pour les enfants suivant les cours Atouts Langues, nouveaux venus ou présents depuis plusieurs années, c'est l'occasion de mettre en application ce qui a été vu et de concrétiser cet apprentissage de l'Anglais.

Cette année, nous souhaitons proposer quelque chose de différent, et quitter un peu Londres pour aller découvrir d'autres parties de l'Angleterre.

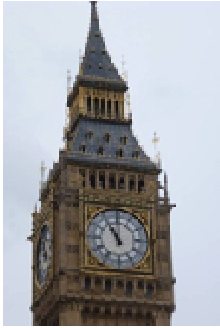
Toute l'équipe Atouts Langues et les participants au voyage tiennent à remercier chaleureusement toute l'équipe municipale et tout particulièrement, Monsieur le Maire Alain Viel et Madame Valérie Balma, sans qui notre petite escapade dans le sud-ouest de l'Angleterre n'aurait pas été possible.

Nous tenions donc à vous faire partager en récit et en photos nos deux jours so British !!.

Nous voici arrivant à Londres, ville des Jeux Olympiques 2012



Back in London



En route pour Stonehenge et Bath :

Classé au patrimoine mondial de l'Unesco, Stonehenge est un site plein de mystères, que nous avons tenté d'élucider avec l'aide de Katreya, notre guide qui nous a accompagnés toute la journée, tout en nous racontant l'histoire et les légendes qui jalonnent les routes du Somerset.



N'oubliez pas:

Maincy.fr

Le site officiel de la Mairie de Maincy